Lutte

Détection précoce des nids primaires :

De petite taille (d'une orange environ) avec une entrée située sur le bas, ils sont formés au printemps et ne contiennent que quelques individus. Ils peuvent être construits partout : abris de jardins, cabane à oiseaux, boîte aux lettres… Leur destruction peut être réalisée assez facilement, mécaniquement ou à l'aide d'une produit biocide autorisé.

Signalement et destruction des nids secondaires

De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence et faire détruire ces nids par des entreprises spécialisées.

Piégeage

Si le piégeage des nouvelles reines au printemps peut apparaître comme une bonne idée, il faut garder en mémoire qu'un piégeage mal réalisé peut être extrêmement dommageable pour la biodiversité. A l'heure actuelle, ce piégeage ne fait pas partie des priorités à mettre en œuvre chez les particuliers et dans les collectivités. Dans le cas où des pièges seraient utilisés, ceux-ci devront être particulièrement sélectifs et permettre d'éviter la noyade des insectes non cibles comme le frelon européen par exemple. Les pièges de type « bouteille » sont à proscrire à cause de leur manque de sélectivité.

Réglementation

Le frelon asiatique est inscrit à l'annexe du Règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Pour pouvoir lutter efficacement contre l'installation du frelon à pattes jaunes, il est essentiel d'identifier sa présence à temps.

En cas de suspicion, prévenir l'Office de l'Environnement de la Corse pour la confirmation du diagnostic et la mise en place de mesures de lutte

- **Par mail à l'adresse suivante : ocic@oec.fr**
- **Directement sur la plateforme de signalement du réseau ALIEM' : https://www.aliem-network.eu/index.php**

Pour aller plus loin :

Rendez vous sur le site du MNHN : https://frelonasiatique.mnhn.fr/

Consultez la lettre d'information sur le frelon asiatique en Corse réalisée par l'OEC : https://www.aliem-network.eu/catalog_repository/uploads/35/lettre_Information_Frelon_asiatique_05-09-24.pdf

Écoutez le podcast réalisé par FREDON France : https://fredon.fr/actualites-france/podcast-fredonnons-la-nature-frelons-asiatiques-la-terreur-des-ruches

FREDON CORSE

Vespa velutina nigrithorax

Source : FREDON Bretagne

Le frelon à pattes jaune ou frelon asiatique

Distribution géographique

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est un frelon invasif originaire d'Asie dont la présence en France a été signalée pour la première fois dans le Lot-et Garonne en 2004. Depuis, l'insecte s'est largement répandu en France et dans toute l'Europe. Il a probablement été introduit avec des marchandises d'origine chinoise.

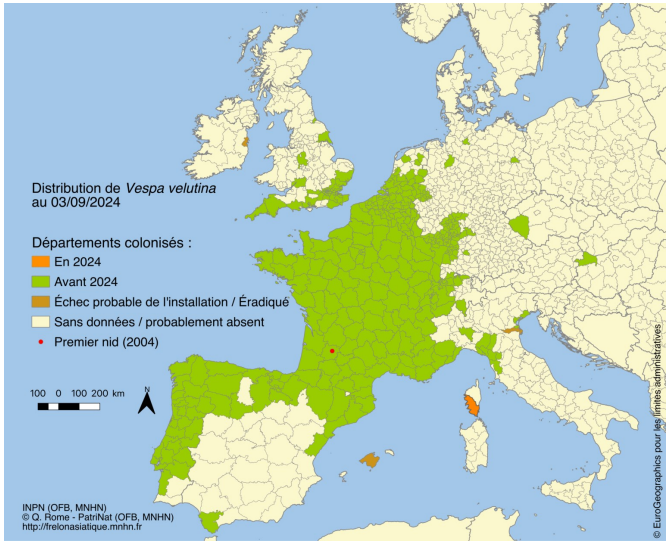

Le premier nid de frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) a été détecté en Corse mi-août 2024. Une vigilance accrue est alors demandée afin de détecter au plus vite d'autres potentiels foyers. Car si ce premier nid découvert dans la région ajaccienne a été rapidement détruit, cela n'exclut pas que d'autres nids soient d'ores et déjà présents en Corse.

Description

Caractéristiques du frelon asiatique © Q.Rome / MNHN

Il est facilement reconnaissable. D'une taille pouvant atteindre les 3cm, son corps est de couleur foncée, à dominante noire et se distingue facilement par la présence d'une large bande orange-jaune (au 4e segment de l'abdomen, près de son dard) et d'une ligne jaune étroite sur le premier segment de l'abdomen. Autres particularités du frelon asiatique : la face de la tête est orange et les pattes sont jaunes à leur extrémité.

Il est généralement confondu avec le frelon européen (Vespacrabro), qui est pourtant légèrement plus grand et dont la couleur est globalement plus claire avec un abdomen jaune et rayé.

Frelon asiatique (en haut) et frelon européen (en bas) © FREDON BFC

Biologie

En septembre-octobre au plus tard, les colonies de frelons asiatiques périssent. Seules les jeunes femelles fécondées hivernent pour construire seule, dès le début du printemps, un premier nid dans un endroit abrité (nid primaire) dans lequel elles fonderont leur propre colonie. C'est une sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas.

A partir de l'été et dès que l'emplacement de convient plus (manque de place ou dérangement), la colonie migre et construit un second nid, souvent dans des arbres à plus de 10 mètres de hauteur. Ce nid est sphérique à piriforme et dispose d'une ouverture latérale. Lorsque les premières ouvrières deviennent adultes et commencent à se procurer de la nourriture pour la colonie, la reine se consacre uniquement à la ponte des œufs.

Nid primaire (à gauche) et nid secondaire (à droite) © FREDON France

A terme, une colonie se compose en général d'une reine, de 1000 à 3000 ouvrières et de dizaines de milliers de larves. Il suffit généralement d'un nid pour que cinq autres puissent être fondés la saison suivante lorsque les conditions le permettent.

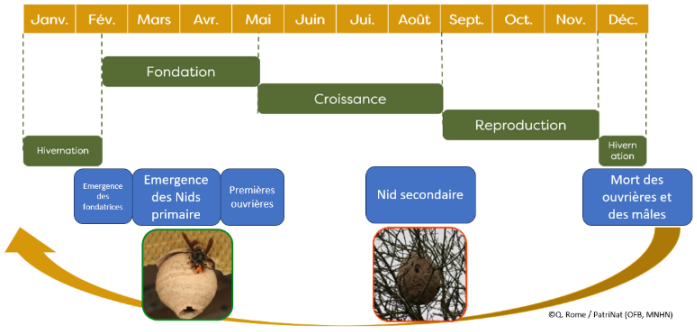

Cycle biologique © FREDON Hauts de France